

LIRE POUR APPRENDRE

RESSOURCES
éducatives



LIRE POUR APPRENDRE

APPEL À PROJETS 2025

L'appel à projets Lire pour apprendre s'adresse aux acteurs du livre et de l'éducation publics et privés des pays d'Afrique subsaharienne francophone suivants : Burundi, Comores, Congo, Djibouti, Mauritanie, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

L'appel à projets Lire pour apprendre a pour objectif d'accompagner et de financer des projets de création et de diffusion de littérature de jeunesse destinée aux élèves du primaire et du secondaire. Il est proposé dans le cadre du projet Ressources éducatives, initié et financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre par l'UNESCO et l'Institut français depuis 2020.

Ce dispositif d'aide a pour but d'appuyer des projets de :

- **Professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre : éditeurs, libraires, distributeurs, imprimeurs, auteurs et illustrateurs**
Organisation de sessions de professionnalisation (formation, échange de pratiques, coaching...), développement de modules de formation aux métiers du livre, programmes de résidences...
- **Édition, publication et diffusion de littérature et presse jeunesse**
Édition ou coédition jeunesse, au format papier, numérique ou audio en français, bilingues et/ou en langues nationales...
- **Entrepreneuriat et innovation dans le secteur du livre**
Accompagnement à la création et au développement d'entreprises du secteur du livre, développement de solutions de diffusion, distribution ou impression...
- **Promotion de la lecture auprès des jeunes du primaire et du secondaire et de leurs parents**
*Manifestations littéraires, salons du livre, rencontres et ateliers, concours, activités de médiation, acquisition d'ouvrages au format papier ou numérique, émissions radio ou télé autour de la littérature de jeunesse, **presse écrite ou numérique, podcast**, développement de « coins lecture » dans les écoles...*
- **Formation des médiateurs : enseignants et bibliothécaires**
Développement d'outils pédagogiques, formation des professeurs à l'utilisation de livres en classe, développement et diffusion de modules de formation à la médiation, formation des bibliothécaires à la promotion de la littérature de jeunesse, gestion et animation de bibliothèques scolaires...

LE DISPOSITIF

CALENDRIER	<p>Ouverture de l'appel à projets : le 17 septembre 2024 sur http://www.ifprog.emundus.fr/fr/</p> <p>Clôture de l'appel à projets : le 31 octobre 2024 à minuit (heure de Paris)</p> <p>Commission de sélection : décembre 2024</p> <p>Annnonce des résultats : janvier 2025</p> <p>Lancement des projets : début 2025</p> <p>Fin des projets : septembre 2025</p> <p>Les projets doivent se dérouler en 2025, jusqu'au 30 septembre maximum.</p>
A QUI S'ADRESSE LE DISPOSITIF ?	<p>Peuvent candidater les acteurs publics, privés et associatifs des pays visés par l'appel à projets :</p> <ul style="list-style-type: none">- Acteurs professionnels de la chaîne du livre et/ou leurs associations nationales ou internationales (édition, librairie, diffusion, impression, création littéraire, illustration et distribution) ;- Acteurs du secteur de l'éducation, de l'animation culturelle et de la médiation et/ou leurs associations professionnelles nationales ou internationales ;- Associations de promotion de la lecture ;- Organismes de manifestations autour de la littérature de jeunesse ;- Ministères de la Culture, de l'Éducation nationale ou de la Jeunesse et leurs services déconcentrés (rectorat, maisons des jeunes, établissements publics de formation...), pour des actions bénéficiant directement aux élèves et aux enseignants ;- Réseaux de lecture publique (bibliothèques, centres de lecture et d'action culturelle...)- Collectivités territoriales (communes, provinces, régions...)- Alliances françaises, Instituts français locaux et services de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France locale pour des projets conduits en partenariat avec des acteurs locaux uniquement. <p>Les projets peuvent être co-portés par plusieurs structures qu'il s'agisse d'un partenariat sud-sud ou sud-nord.</p> <p>La structure porteuse du projet devra être issue des pays cités ci-dessus.</p> <p>Si vous avez été bénéficiaire de l'appel à projets « Lire pour apprendre » 2023 ou 2024, il vous est possible de déposer un dossier de candidature pour l'appel 2025.</p>
CONDITIONS DU SOUTIEN APPORTÉ	<p>Les soutiens apportés peuvent aller de 5 000 € à 23 000 €.</p> <p>Le soutien alloué par l'Institut français ne peut pas dépasser 50 % du budget global du projet. Les projets éligibles devront donc être cofinancés à hauteur de 50 % minimum (en numéraire ou en valorisation).</p> <p>La liste des dépenses éligibles (qui peuvent être financées par le soutien de l'Institut français) est en annexe.</p>

LES MODALITÉS

DOSSIER DE CANDIDATURE	<p>Le dossier de candidature doit être déposé sur la plateforme d'appels à projets de l'Institut français : http://www.ifprog.emundus.fr/fr/ (à partir du 17/09/2024).</p> <p>Il est composé des éléments suivants :</p>
------------------------	---

- La présentation du porteur de projet ;
- La description du projet, de sa mise en œuvre et du contexte ;
- Les objectifs et résultats attendus ;
- Le calendrier prévisionnel ;
- Le budget prévisionnel ;
- Les partenariats envisagés pour la réalisation du projet ;
- Une lettre ou un mail de soutien de l'Ambassade de France ou de l'Institut français du pays du porteur de projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les éléments suivants seront valorisés lors de la sélection des projets :

- Expérience du porteur de projet (au moins 2 ans d'expérience) ;
- Démarche collective et impact sur la chaîne du livre ;
- Caractère structurant du projet pour la chaîne du livre de jeunesse ;
- Partenariats et co-financements prévus ;
- Équilibre budgétaire du projet ;
- Impact du projet au niveau local et rayonnement, national et/ou régional ;
- Approche en faveur du développement de la culture de l'égalité femmes-hommes (femmes porteuses de projets, projets prenant en compte les enjeux de l'égalité femmes-hommes et valorisant une approche paritaire, choix des intervenants, politique envers les prestataires et tout autre élément pertinent) ;
- Approche favorisant le transfert de compétences entre acteurs expérimentés et émergents (co-portage de projet, formations, coaching, élaboration d'outils structurants...)
- Approche écoresponsable de l'activité (mutualisation des déplacements, choix de solutions techniques moins carbonées, attention portée au cycle de vie des matériaux) ;
- Soutien de l'Institut français ou de l'Ambassade du pays.

La commission de sélection des projets soutenus sera composée de représentants de l'AFD, de l'UNESCO, de l'Institut français, du Ministère de la culture et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

CONTACTS

Projet Ressources éducatives

Pôle Culture et Partenariats solidaires
Direction coopérations et dialogues des sociétés
Institut français, 40-42 rue de la Folie-Regnault, 75 011 Paris
ressourceseducatives@institutfrancais.com

DOSSIER DE CANDIDATURE COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE ?

Afin d'accompagner les structures porteuses de projet à renseigner le formulaire de candidature en ligne, quelques indications ci-dessous sont proposées.

PORTEUR DU PROJET

Déposant

Renseigner le nom et les coordonnées de la personne physique en charge du dépôt du dossier (responsable légal de la structure, du suivi administratif, personne en charge de la gestion du projet...). Ces informations seront utilisées pour vous communiquer les informations relatives à votre dossier : demandes d'informations complémentaires, résultats de la commission...

Pour le téléphone, merci de préciser l'indicatif pays. Par exemple : +33 (0)1...

Structure

Pour le pays, renseigner le pays d'implantation de la structure dépositaire : seuls certains pays sont éligibles.

Pour la description succincte de la structure préciser :

- Le domaine d'activité et les grands objectifs de la structure ;
- Le nombre de salariés/adhérents ;
- Le budget annuel de la structure ;
- Le pays d'implantation et la couverture géographique des activités de la structure ;
- Les partenariats structurants éventuels entre la structure et d'autres acteurs du livre ou de l'éducation (publics ou privés).

DESCRIPTION DU PROJET

Description du projet

Pour « Objectifs et résultats attendus », préciser l'objectif général et les sous-objectifs accompagnés au maximum d'indicateurs chiffrés.

Pour « Dans quelle thématique s'inscrit votre projet ? », renseigner la thématique dominante si votre projet couvre plusieurs champs.

Calendrier

Si votre projet comporte plusieurs étapes géographiques, veuillez répondre « oui » et indiquer les différentes étapes de votre événement.

Sinon, veuillez répondre « non » et remplir les champs suivants.

BUDGET DU PROJET

Recettes

Pour « Financement par le porteur de projet », préciser ici la contribution financière directe du porteur de projet.

Pour « Billetterie », préciser ici la billetterie, la vente d'ouvrages, la contribution des bénéficiaires...

Pour « Valorisation » préciser la contribution en nature du porteur de projet (mise à disposition d'espaces, RH, communication...).

A noter : le budget doit être équilibré entre les recettes et les dépenses.

DOCUMENT OBLIGATOIRE

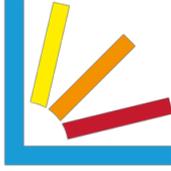
Lettre ou mail de recommandation venant de l'Ambassade de France ou de l'Institut français du pays du projet.

ANNEXE : LISTE DES DEPENSES ELIGIBLES AU SOUTIEN A PROJET

Rappel : seules les dépenses dont l'objet sera réalisé entre les dates de début et de fin du projet inscrites au contrat sont éligibles.

NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES	OBSERVATIONS	TYPES DE PIECES JUSTIFICATIVES
Voyages préparatoires (Transport de personnes)	Les dates de voyage doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat Taxis et frais kilométriques non éligibles.	Copies des factures, liste des participants Merci de préciser au mémoire de frais s'il s'agit de voyages internationaux et/ou nationaux et/ou locaux
Voyages (Transport de personnes)	Les dates de voyage doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat Taxis et frais kilométriques non éligibles.	Copies des factures, liste des participants Merci de préciser au mémoire de frais s'il s'agit de voyages internationaux et/ou nationaux et/ou locaux
Hébergement	Les dates d'hébergement doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat.	Copies des factures, liste des participants
Défraiements (per diem)	Les dates de réalisation des dépenses doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat	Liste des participants Attestation de versement de per-diem signé par le bénéficiaire
Transport du matériel, transport des œuvres, fret : Fret Assurance transport matériel Conditionnement des œuvres, emballage, fabrication caisse	Prestation uniquement, Les coûts internes de la structure bénéficiaire ne sont pas éligibles (rémunération des employés, frais kilométriques...)	Copie de facture
Assurance des œuvres, assurance du matériel		Copie de facture
Taxes aéroport, Carnet ATA, Excédents de bagage MCO		Copie du reçu fiscal Copie de facture Copie de facture
Visas	Hors déplacement pour récupérer les visas	Copie du reçu de paiement du visa + photocopie du passeport
Prestations / Honoraires : Photographe Intervenant, expert Artiste Traduction	Pour les intervenants français le numéro de Siret ou d'Urssaf est obligatoire	Copie de facture ou de note d'honoraires Copie de facture ou de note d'honoraires Copie de facture ou de note d'honoraires Copie de facture ou de note d'honoraires
Droits d'auteur : Écriture Photographe Artiste Traduction	Pour les intervenants français le numéro d'AGESSA ou Maison des artistes est obligatoire	Copie de relevé de droits d'auteur

RESSOURCES éducatives



Le projet Ressources éducatives, initié et financé par l'Agence française de développement (AFD), est mis en œuvre par l'UNESCO et l'Institut français, vise à renforcer l'accès des élèves du primaire et du secondaire en Afrique subsaharienne francophone à un ensemble de ressources éducatives de qualité.

Le projet est organisé en trois grandes composantes, les deux premières portées par l'UNESCO et la troisième par l'Institut français :

AGIR POUR L'AVENIR en renforçant les politiques et stratégies nationales de développement et diversification des ressources éducatives ;

PRODUIRE POUR APPRENDRE en améliorant l'environnement de conception, de production et de diffusion des ressources éducatives ;

LIRE POUR APPRENDRE en développant la place et le rôle du livre de jeunesse et en promouvant un environnement lettré au service des apprentissages.

